



GRAND  
VOYAGEUR

## TABLE DES MATIÈRES

### CONDITIONS D'APPLICATION DE LA G30 PROACTIVE

I. Principes de la G30 Proactive	2
II. Inscription à la G30 Proactive	3

# CONDITIONS D'APPLICATION DE LA G30 PROACTIVE

Dans le cadre de la GARANTIE VOYAGE, SNCF propose la G30 Proactive aux clients détenteurs d'un Forfait Court hebdo/mensuel ou d'un Abonnement MAX ACTIF+/MAX ACTIF en cours de validité, sur TGV INOUI et INTERCITÉS et porteurs d'une carte de fidélité Grand Voyageur ou Grand Voyageur Le Club.

## I. Principes de la G30 Proactive

Chaque abonné inscrit au service dispose d'un compteur de retard individuel et mensuel. Tout retard de plus de 15 minutes, sur un trajet effectué avec une réservation au tarif Forfait ou Abonnement, est comptabilisé dans ce compteur, sous réserve que le client ait présenté sa carte de fidélité au moment de l'achat de cette réservation et qu'il dispose d'un Forfait Court ou d'un Abonnement MAX ACTIF+/MAX ACTIF valide au moment du voyage.

Une compensation est versée par SNCF, à partir de 30 minutes de retard cumulées dans le mois calendaire. Cette compensation est versée sous forme de Points Prime en début de mois suivant.

Le nombre de Points Prime obtenu est calculé en fonction du nombre de minutes de retard cumulées dans le mois, selon le barème suivant :

CUMUL MENSUEL DE RETARD (MINUTES)	COMPENSATION EN POINTS PRIME
30 - 59 MIN	800
60 - 119 MIN	2 000
120 - 179 MIN	3 000
180 - 239 MIN	4 000
240 - 299 MIN	8 000
300 MIN ET PLUS	12 500

Les compensations reçues au titre de la G30 Proactive ne sont pas cumulables avec celles relevant des modalités classiques de la G30.

Le client devra effectuer les démarches classiques de la G30 pour les cas suivants :

- Voyages sur le trajet de son abonnement ou coupon Forfait Court :
  - Sans achat de réservation Forfait ou Abonnement
  - Si la carte de fidélité n'a pas été présentée au moment de l'achat de la réservation Forfait ou Abonnement.
  - Avec un autre tarif que le tarif Forfait ou Abonnement.
- Voyages sur un autre trajet que celui de son Forfait Court ou Abonnement MAX ACTIF+/MAX ACTIF.

À noter : les retards subis par le client voyageant dans le cadre de la Souplesse d'Accès (sans changement de la réservation initiale) ne seront pas comptabilisés.

SNCF se réserve le droit de mettre fin au service ou d'en faire évoluer les conditions, notamment le montant du barème de compensation. Les clients y ayant souscrit seront au préalable informés de ces modifications avant toute application.

## II. Inscription à la G30 Proactive

Pour s'inscrire à la G30 Proactive, la demande peut être faite :

- Via le site [tgvinoui.sncf](http://tgvinoui.sncf) depuis le Programme en Bref ou directement dans Vos Avantages.
- auprès du Service Relation Client par téléphone au **0 808 808 330** (Service gratuit + prix appel)

L'inscription est effective le 1er du mois suivant la demande du client, pour une période de 6 mois, avec un renouvellement par tacite reconduction pour une même durée à la fin de cette période.

Pendant cette période de 6 mois, le client peut se désinscrire à tout moment en contactant le Service Relation Client par téléphone au **0 808 808 330** (Service gratuit + prix appel)

La prise en compte de la demande de désinscription est effective le 1er du mois suivant. La désinscription peut être effectuée jusqu'au dernier jour d'engagement. Le client qui n'est plus titulaire d'un abonnement ou Forfait Court sur une période consécutive de 6 mois est susceptible d'être désinscrit de la G30 Proactive.

Tout manquement du client aux présentes conditions entraîne sa désinscription à la G30 Proactive par SNCF.